



CAP LOCALES DU 12/01/2015

Mouvements complémentaires A, B et C

COMPTE-RENDU

Les CAP locales A, B et C se sont réunies ce jour pour étudier le mouvement complémentaire du 1er mars 2015.

La CGT était représentée par Pascal DEVILLERS (titulaire) et Marie-Pierre BOREL (expert) pour les A, Stéphanie RAVENEAU et Olivier LEFEVRE (titulaires), Yan RUDER et Marie-Pierre BOREL (suppléants) pour la catégorie B, Gilles DDESCHAMPS et Arnaud COLBatz (titulaires), Mehib LOUAHEM et Patricia MOREAU (suppléants) pour la catégorie C.

A noter que pour le grade des AA, siègent également pour la CGT Florine GEORGEL et Michael WERY (titulaires) et Antony LAGNEAUX (suppléant) suite à tirage au sort pour ce grade à l'issue des élections professionnelles du 4 décembre dernier.

En ouverture des trois séances, les élus CGT ont dénoncés l'aberration de convoquer ces CAP locales pour une affectation au 1er mars 2015 avant la tenue du CT local actant les suppressions d'emplois au 1er janvier de la même année.

Les élus ont également dénoncés l'absence de communication, à titre de documents préparatoires, du nombre d'emplois dans chaque catégorie et dans chaque service pour la filière fiscale, ainsi que des postes vacants.

Comment siéger sur une situation au 1er mars 2015 sans connaître la situation au 31 décembre 2014 puis au 1er janvier 2015 après suppressions d'emplois ? Autant s'attaquer à la quadrature du cercle ... ou comment mettre la charrue avant les bœufs en s'asseyant consciencieusement sur le droit des agents à être défendus par leurs élus en CAP ?

Contradictions qui n'ont pas chagriné plus que ça l'administration locale, celle-ci se contentant de se réfugier derrière un calendrier contraint.

Mouvement A

Pour cette catégorie, les mouvements sont désormais totalement fusionnés pour les deux filières. Au cas particulier, le mouvement complémentaire du 1er mars 2015 est réduit à sa plus simple expression : aucune arrivée d'agent.

En local, un seul agent a demandé à changer d'affectation sur une résidence et obtient satisfaction.

Après mouvement local (mais avant suppressions d'emplois au 1er janvier 2015 !!!), restent vacants : 1 poste à la direction et 1 poste au SIE de LAON.

Les élus CGT ont voté contre ce mouvement compte tenu des aberrations dénoncées ci-avant.

Mouvement B

Pour cette catégorie, il s'agit du dernier mouvement par filière compte tenu des nouvelles règles de mutation à compter du 1er septembre 2015.

Comme pour les cadres A, le mouvement est réduit à sa plus simple expression : deux agents déjà en poste dans le département obtiennent une affectation dans un autre service de la même RAN au niveau national.

Par ailleurs, une demande de mouvement interne à la RAN de ST-QUENTIN n'obtient pas satisfaction.

Après mouvement (mais avant suppressions d'emplois au 1er janvier 2015 !!!), restent vacants : 14 postes (7 postes en FGP et 7 postes en FF).

Les élus CGT ont voté contre ce mouvement compte tenu des aberrations dénoncées ci-avant.

Mouvement C

La Direction ayant convoqué la CAP dans une salle non accessible aux handicapés alors qu'elle savait qu'une élue ne pourrait pas s'y rendre, la CGT a exigé en amont de la réunion que les CAP C se déroulent dorénavant dans des salles accessibles aux handicapés.

Nous avons eu rapidement gain de cause et le DRH, en ouverture de la CAP, s'est excusé de la grosse bétise de son service et nous a donné l'assurance que la CAP C serait désormais réunie dans une salle adéquate.

Nous avons tenu à faire remarquer que le tirage au sort pour le grade des AA ayant été favorable à la CGT, nous avons de droit 2 sièges mais quatre de fait.

Les élus CGT ont obtenu que des documents importants pour bien analyser et préparer le mouvement local nous soient donnés avant la CAP et non plus en séance.

Trois agents sont mutés dans l'Aisne au 1^{er} mars 2015, deux dans la filière Fiscale et un dans la filière Gestion Publique. Chacun d'eux obtient l'un de ses vœux.

Un agent étant arrivé entre le mouvement de septembre et celui de mars, donc non affecté sur un poste, obtient lui aussi le vœu qu'il souhaitait.

Trois agents de la filière GP souhaitaient changer de poste : l'un obtient gain de cause mais les deux autres non, car il n'y a aucun poste vacant dans les services qu'ils voulaient intégrer.

Un ALD filière Fiscale est déplacé vers une résidence plus proche de son lieu d'habitation, ce qui bien sûr est un plus pour lui.

Au vu des résultats globalement positifs de ce mouvement local pour les agents, au vu des avancées obtenues par la CGT et malgré les aberrations dénoncées ci-avant, les élus CGT ont voté pour le mouvement proposé.

Laon, le 12 janvier 2015.